



## Changement d'employeur suite à une rupture de période d'essai

Par **rakad60**, le **02/02/2021** à **00:05**

Bonjour,

Je suis un étranger j'ai été diplômé d'une grande école en France en 2019.

En septembre 2019, j'ai commencé à travailler dans une société française et me suis vu attribuer un passeport talent en Janvier 2020. Suite à la crise du COVID-19, mon employeur a mis fin à ma période d'essai en mai dernier (PE de 8 mois).

Entre temps, j'ai trouvé un nouveau CDI que j'ai entamé en janvier 2021. Ce nouveau poste répond également à toutes les conditions requises pour l'octroi d'un passeport talent.

Dois-je faire des démarches particulières auprès de la préfecture pour les alerter du changement d'employeur, même si je n'ai pas été à l'origine de ce changement ? Et si oui, quelles démarches dois-je entamer ?

Je vous remercie pour votre aide précieuse.

Par **Visiteur**, le **02/02/2021** à **11:25**

Bonjour

Avant tout, il est important de vérifier les conditions d'un titre de séjour pour savoir si le

changement d'employeur est possible et à quelles conditions, car il est généralement lié à une activité professionnelle salariée spécifique, et/ou à un employeur spécifique ...

Généralement, le changement peut intervenir à l'issue de la deuxième année de validité du titre pluriannuel , mais dans votre casn vous avez été "Involontairement privé d'emploi".

Un dossier intéressant:

<https://brochard-avocat.com/le-titulaire-dun-passeport-talent-et-le-changement-demployeur/>